



## DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION ECONOMIQUE, SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SYNDICALE

***En application des articles L. 2145-2 et suivants du code du travail***, les employeurs accordent aux salariés de leur entreprise qui en font la demande un congé.

Le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération.

***Demande à remettre à l'employeur au moins trente jours avant le début du congé (R.2145-4 du code du travail)***

Je soussigné-e .....

solicite une autorisation d'absence pour participer à la formation « *Rencontres du travail* »

- La journée du 7 octobre 2024
- La journée du 8 octobre 2024
- Les 2 journées des 7 et 8 octobre 2024

organisée à l'Université Lyon 2, 18 quai Claude Bernard, Lyon 7.

par l'*Institut de Formation Syndicale, Université Lumière Lyon 2*, établissement agréé au titre de l'article R. 2145-1 du code du travail (arrêté du 25 janvier 2021, J.O 30 janvier 2021)

À ....., le .....

Signature :